

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_005_2025

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 mars 2025

Nombre

de Conseillers en exercice 12

de Présents 9

de Votants 8

quatre mars deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Jean-Marie MARTIN.

OBJET :

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Etaient présents : Antoine ARENA, Bénédicte ESMIOL-PAUL, Michel BARDET, Christine HAMOT, Jean-Marie MARTIN, Marc GORSKI, Bruno VILLARON, Pierre TEULER, Christian GASSEND

Absents :

Excusés : Jean-Louis ROUSSELET, Cyrille MEYNIER, Kris HEYNDRICKX

Procuration de :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Michel BARDET, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 28/02/2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	405 891,07	0,00	275 598,70	0,00	681 489,77
Opérations exercice	696 863,95	772 892,21	519 567,39	175 260,83	1 216 431,34	948 153,04
TOTAUX	696 863,95	1 178 783,28	519 567,39	450 859,53	1 216 431,34	1 629 642,81
Résultat de clôture		481 919,33	68 707,86			413 211,47

Restes à réaliser

73 958,00

0,00

Date de transmission de l'acte: 11/03/2025

Date de reception de l'AR: 11/03/2025

004-210400479-DE_005_2025-DE

A G E D I

Besoin / excédent de financement total

339 253,47

Pour mémoire : Virement à la section d'investissement

349 698,30

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

142 665,86	au compte 1068 (recette d'investissement)
339 253,47	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
68 707,86	au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

POUR : 8

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire

Jean-Marie MARTIN

Secrétaire de séance

Michel BARDET



Handwritten signature of Michel Bardet

Date de transmission de l'acte: 11/03/2025

Date de reception de l'AR: 11/03/2025

004-210400479-DE_005_2025-DE

A G E D I